

Département de la Marne

Arrondissement d'Epemay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYSAGES DE LA
CHAMPAGNE**

Séance du 30 août 2017

4 Boulevard des Varennes
51700 - DORMANS

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice :	73
présents :	60
pouvoir(s) :	12
ayant délibéré :	72

Date de la convocation
18 août 2017

Secrétaire de séance
Mme Thérèse LEBRUN-DAVID

Délibération n°17-248

Code Nomenclature Actes : 8.4.

Rapporteur
M. Jean-Marc GUILLEMONT

L'an deux mil sept,

Le 30 août à 18h30, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Espace 2000 de Mareuil-le-Port, sous la présidence de M. Christian BRUYEN, Président.

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Emmanuelle LETE, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Christine METEYER, Thérèse TRUSSART suppléant remplaçant José MIGUEL, Valérie LIESCH, Claudia COUSIN, Dominique VASSEUR-LEDRU, Jeanine BARBAZANGES JOBERT, Odile LEMAIRE et Sylvie GUENET-NANSOT.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Régis COUTANT, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Ludovic WELCHE, Jean-Pierre URIEL, Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Jean-Claude LANZLOTH suppléant remplaçant Christiane FOURNY, Patrick MARX, Eric LORIOT suppléant remplaçant David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Édouard VAUTRIN donne pouvoir à Mme Thérèse LEBRUN-DAVID
M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT
M. Jean-Claude GUERINEAU donne pouvoir à M. Régis COUTANT
Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER
M. Michel PIGEON donne pouvoir à M. Didier DÉPIT
M. Jérôme GRIVOT donne pouvoir à Mme Claudia COUSIN
M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR
Mme Marie-Line CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jackie BARROIS
Mme Catherine FONTANESI donne pouvoir à M. Christian BRUYEN
Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à Mme Jeanine BARBAZANGES JOBERT
M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT
Mme Catherine BANDRY donne pouvoir à Mme Martine CHERÉ.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Nathalie PROLA, Christiane FOURNY, MM. Maurice LOMBARD, Laurent COUVREUR, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX, José MIGUEL, David COUTELAS.

Était absent le titulaire suivant : M. Bertrand APELOIG.

Objet : PLU D'ETOGES.

Le Rapporteur

Explicite à l'Assemblée que, conformément à l'article L.153-17 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Etoges a été transmis à la Communauté de Communes et reçu le 23 mars 2017 et que cette dernière dispose d'un délai de 3 mois pour donner son avis sur ledit projet.

Par délibération n°1108/17, en mai, le Conseil municipal d'Etoges a annulé l'arrêt du PLU, suspendant ainsi le délai, dans l'attente de l'avis de la MRAE.

Fait état des dispositions intéressant la Communauté de Communes,

Propose d'émettre un avis favorable sur le projet tel qu'arrêté par le Conseil municipal d'Etoges en date du 18 juillet 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-17,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme

Vu la délibération du Conseil municipal d'Etoges en date du 18 juillet 2107 arrétant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

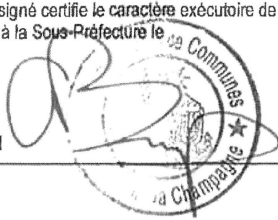
Le Conseil communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal d'Etoges en date du 18 juillet 2017,

Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires aux fins d'exécution de la présente.

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue à la Sous-Préfecture de la Communauté de Communes de la Champagne et affichée le
Le Président
Christian BRUYEN



Pour extrait conforme
Le Président,
Christian BRUYEN

